

Au sujet des montres générales des nobles de l'évêché de Léon reçues à Lesneven en 1481

Analyses des parutions au titre de l'Ach Léon

JP LUCAS dit Pen ruz
Dessin et photos de l'auteur

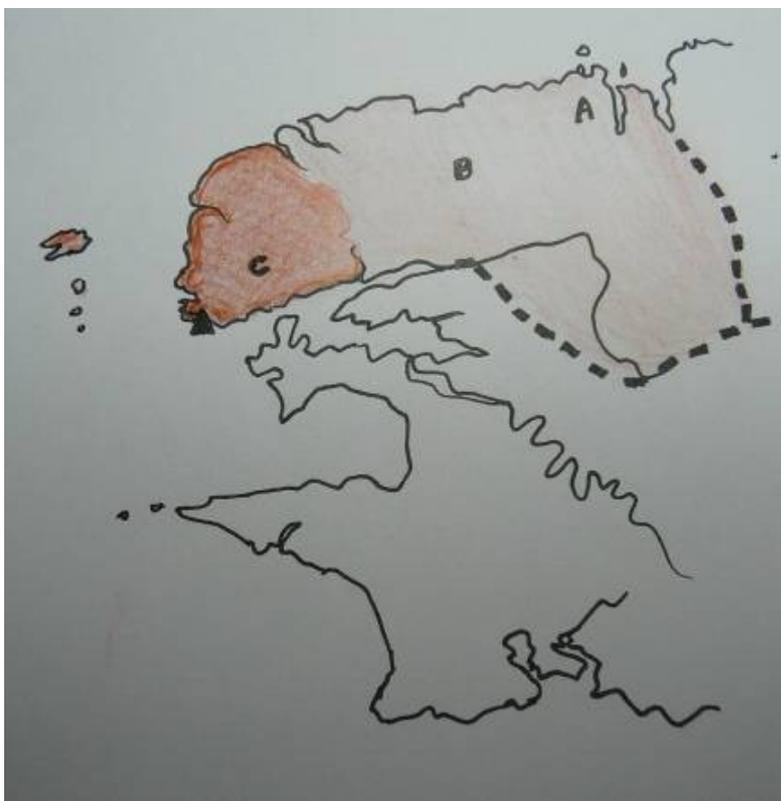


1. Le contexte général

Ces montres interviennent dans un contexte politique tendu et face aux craintes du Duc pour son duché devant les menaces royales. Il lui était une nouvelle fois indispensable de se défendre par des alliances mais aussi en mobilisant ses forces et en réaffirmant son pouvoir. Ainsi se succèdent dans cette logique :

- La revue des francs-archers - élus du Léon en juillet 1481
- Les levées nouvelles les Bons corps en 1480-1481
- Les montres générales des Nobles en début septembre 1481.

Ceci fait écho aux montres générales ordonnées par Charles le Téméraire des 5 bailliages de Bourgogne en 1474. Quelques années après l'issue militaire sera la même. Ces montres ont un caractère exceptionnel contrairement aux montres classiques de compagnies d'Ordonnance.



Parmi les 9 évêchés bretons celui du Léon est un évêché bretonnant assez homogène, avec quelques pôles d'activité et des grandes familles mais surtout une pyramide féodale à très large base. Au sommet pointe deux Seigneurs bannerets les Du Chastel et Kermavan puis 3 Sires et 28 Srs (ainsi désignés dans le texte de la dite montre) et 887 écuyers.

Cet évêché du Léon est lui même sous divisé en trois archidiaconés:

- Léon avec 26 trèves
- Kemedily avec 18 trèves
- Ach Léon avec 23 trèves qui nous préoccupe ce jour (en rouge sur la carte).

C'est un territoire géographiquement et féodalement cohérent. Il est composé du domaine ducal (villes de St-Renan C,

Lesneven B ,du régaire (St -Pol de Léon A),du vicomté de Léon, des domaines des Rohan, Du Chastel,...

2. Le texte source des montres léonardes de 1481

Ce travail s'appuie sur le manuscrit 32 de la BM de St Briec qui est une copie XVIe. Il est édité au Bulletin de la Société d'Archéologie du Finistère BSAF en 2004 par H.De Parcevaux. Notons l'existence d'une transcription de Le Guennec (archives départementale du Finistère 34 J114) qui est moins complet et avec des variantes. Il fut analysé par Y.Coativy dans le BSAF de 1996.

3. Généralités sur les montres du Léon de 1481 :

Ce texte des montres se présente sous une construction administrative stéréotypée avec un émargement généralement par ordre de revenus noble sur les registres. 920 Nobles furent présents. Il y figure normalement pour chaque « appelé » :

- Le nom
- Le revenu connu en excluant les revenus roturiers, les charges, les revenus nobles extérieurs au Duché ou ceux de l'Ordonnance...
- L'équipement
- Les remarques : injonction, cause d'absence ou représentation

Ce registre de montre est un document à plusieurs lectures :

-Une affirmation de la politique féodale avec ainsi la nécessité de jurer sa fidélité au Duc et le poids de sanctions de plus en plus lourd sur les absents (saisies de fief et héritages.. du moins en théorie).
-affichage fiscal avec les limites exposées sur les types de revenus concernés,
-militaires par l'inventaire sur le plan humain et équipement. Notons ainsi que 29 nobles sont inscrits comme figurant dans l'Ordonnance ducale. Ils ont un revenu moyen de 126 lb et assurément une forte valeur militaire.

L'ordonnance de Pierre II de 1451 amendée en mars 1466 par François II impose en effet un équipement selon les revenus. Il existe de fait quatre catégories au sein du Léon (Y .Coativy):

- Une rare haute noblesse hétérogène de + de 400 lb
- Une moyenne noblesse de 80 à 400 lb de revenu, avec un revenu médian au bas dans cette fourchette à 100 lb
- Une très large petite noblesse en deçà soit plus de 90 % faisant passer le revenu moyen à 40 lb.
- Notons que ces éléments sont encore plus marqués en Ach Léon.

4. L'analyse spécifique pour l' Ach Léon :

Les montres eurent lieu les 4 et 5 Septembre 1481 en la Châtellenie de Lesneven devant le seigneur du lieu, le prévôt des maréchaux : Thomas de Kerazret et Jean de Keraldanet procureur du Léon. En Cornouailles elles se déroulèrent à la même date. **Nous allons en détailler effectifs et équipements présents.**

41. Les effectifs :

- 323 parutions appelées et 283 réponses à montres effectuées soit par la personne concernée (seule ou accompagnée) soit par son représentant désigné et dûment enregistré.
- 40 absents non représentés soit 12 % des parutions attendues ce qui est élevé.

En tenant compte des effectifs complémentaires des seigneurs les plus riches (ayant lance, demy-lance...) cela représente **293 personnes physiquement présentes** à Lesneven sur ces deux jours (avec toute l'intendance associée). Plus finement notons la présence de 14 Bâtards (considérés comme noble par la Coutume) et des pièces rapportées en Ach léon : 14 personnes de Cornouailles ou du Tréguier ne pouvant se rendre à leurs montres d'évêché de domiciliation.

La répartition de ces hommes se décompose en **122 hommes de traits, 127 hommes à hasts** (vougiers et assimilés) **et 44 Sg et gens de Maisons nobles.**

-Les 40 absents non représentés sont dominés par des personnes faisant défaut sans explication puis par les nobles au service du Duc et donc excusés. Les femmes sont toujours représentées sauf une veuve isolée. Le détail est illustré dans le tableau ci dessous. Pour un territoire de bord de mer relevons que paradoxalement aucun n'est absent pour être « à la garde de la cote de la mer ou à la nef au Duc ou en Château de Brest... » Contrairement à des montres proches.

Absents non représentés	nombre	%
Défaut x	25	62.5 %
Sous le Duc	10	25 %
Sous autre Sg	2	5 %
veuve	1	2.5 %
malade	1	2.5 %
mort	1	2.5 %
total	40	100 %



Une femme en discussion avec un Prévôt des montres

-Les 65 absents physiquement mais représentés sont dominés par des malades (aveugle, impotent, personne âgée) qui dans 14 cas sur 36 sont représentés par leurs fils. Les mineurs et les femmes sont toujours représentés ! Les prêtres ou « estudiant » sont dits « Non en état » et remplacés.

Absents représentés	nombre	%
malades	36	56 %
Mineurs	10	15 %
Sans raison	9	13.5 %
femmes	5	8 %
veuves	2	3 %
prêtres	2	3 %
étudiant	1	1.5 %
total	65	100 %

42. l'équipement ou le règne de la brigandine:

Effectivement cette protection est très fortement majoritaire dans les équipements présents. Les archers en sont typiquement équipés.

Voici les détails d'équipement relevés pour les trois typologies présentes et leurs obligations à compléter les manquements constatés :

Hommes de traits isolés (archers):

- archers en brigandines 120
- archers en jasaran 1
- arbalétrier en brigandine 1

Hommes à hast isolés (vougiers) :

- vougiers en brigandine 108
- vougiers en corset 7
- vougiers en jacques 6
- vougiers en brigandine et jasaran 4
- vougiers en jasaran 1
- vougier en brigandine et corset 1

Par ailleurs 5 se présentent avec javeline.



Magnifique brigandine reconstituée par Le Helmier Compagnie Lys et Lion



Les injonctions d'équipement pour ces nobles isolés se répartissent entre 11 vougiers à revenus moyens 20 lb et 19 archers à revenus moyens 43 lb. Elles se décomposent en matériel de base pour les bas revenus (trousse, vouge à la place de javeline, gorgerin) ou pièces de plates pour les revenus les plus hauts.

Il manque bien des choses à cet archer ...

Hommes regroupés sous une Maison noble et Sg :

Il convient de distinguer les nobles ayant des revenus supérieur ou égal à 200 lb qui sont présents avec 6 « lances avec coustilleurs et page » dont une garnie de 8 archers complémentaires et une autre avec un seul archer associé et ceux de revenus inférieurs à 200 lb présents avec 1 « deny lance » à 180 lb et 14 vougiers, archers et pages.

Une seule injonction concernant un vougier présentant le revenu le plus bas (105 lb) est retrouvée dans ce groupe. Il devra se représenter avec : « avant bras, jambes et gantelets ».

43 .Valeurs militaire :

Il est très délicat, sinon impossible de déduire d'un document aussi sèchement administratif les compétences militaires des nobles appelés. Hormis les 6 grandes familles, nous pouvons cependant relever la simplicité des équipements en rapport avec les moyens financiers limités et les forts taux d'injonction. On le comprend quand on sait que le coût par exemple d'un archer en brigandine représentait près de la moitié des revenus nobles de la grande masse des appelés. Bien que reflet d'une époque légèrement antérieure ce tableau illustre l'impact budgétaire de ces équipements sous Pierre II (source Ph.Contamine).

Archer	en brigandine	en paletot
Brigandine	9 lb	0
paletot	0	4 lb
salade	50 s	50 s
Arc et trousse	32 s 6 d	32 s 6 d
Épée et dague	32 s 6 d	32 s 6 d
jaquette	40s	40s
Paire de chausses et houseaux	25 s	25 s
pourpoint	22 s 6d	22 s 6d
Prix total	18 lb 4 s 2 d	13 lb 4 s 2 d

8 ans avant ces montres les ordonnances bourguignonnes faisaient déjà évoluer les équipements, à savoir « *de préférence des paletots d'hauberge recouvert d'un jacque* » pour les archers et pour « *les coustilliers brigandines ou corsets à la manière d'Allemagne* ». Le royaume de France allait aussi vers des hallebardiers à la mode allemande. Peu à peu un décalage par rapports aux standards Européens en pleine évolution après les défaites Bourguignonnes s'installe pour cette petite noblesse désargentée.

La lecture complexe des obligations d'équipement et les péjoratifs effets de seuil aboutirent déjà en 1480/1481 à un essai de simplification en deux catégories de + ou - 80 lb de revenus nobles ou assimilés mais elles ne semblent pas avoir été réellement appliquées !

Aucun détail n'est donné concernant les chevaux (chanfrein, bardes ? valeurs ?), nous savons par contre que 43 personnes furent présentes avec deux chevaux.

Leurs expériences au sein d'une armée moderne sont probablement limitées mais leur efficacité locale est prouvée dans la défense des « frontières des mers ». L'éloignement des places fortes des marches et le peu de nobles au service du Duc ou en ses Compagnies d'Ordonnance sont aussi révélateurs. Les limites en capacité d'encadrement des Francs archers et puis des Bon-corps bretons seront posés sous peu ! De plus c'est uniquement la moyenne noblesse qui accède à l'Ordonnance ou fait carrière près du Duc et développe ainsi sa valeur militaire !

La petite noblesse léonarde doit trouver localement d'autres sources de revenus ce qui est moins marqué dans les autres parties du duché.



Le nerf de la guerre ...et le vrai vainqueur

44 – En synthèse :

La Faiblesse des revenus est évidente avec un seul noble à plus de 400lb, le deuxième étant « au service du Roy » le Sg de Coetivy, ceci a pour conséquence :

- Indirectement la faiblesse de gens d'encadrement ou d'expérience
- L'existence de très peu de lances constituées et soudées
- Le décalage entre les équipements présents et les évolutions contemporaines

En lien avec un taux d'absence supérieure aux autres évêchés malgré la largesse de la convocation.

5. Conclusion générale :

Cette focale sur les monnaies d'un archidiaconé de basse Bretagne bien éloignée des marches ou des grandes villes démontre les limites atteintes par une petite noblesse bretonne pourtant assez favorable à la maison du Duc. Faiblesses des revenus nobles et effectifs en forte chute (de façon générale tombant en Léon à 737 à la monnaie de 1503) en sont deux explications. Ceci participe indéniablement aux futures défaites militaires ducales.